



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 28 Janvier 2022

Madame la Préfète des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Copie à Monsieur le Maire de la commune de Léon

Madame la Préfète,

Nous avons appris par l'une de nos adhérentes l'existence d'un projet de création d'un élevage de poulets en plein air sur la commune de Léon dans le quartier de « L'Angelus ».

Ce projet a fait l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme et d'une autorisation d'exploitation au titre du contrôle des structures que je joins à cette lettre.

Ce projet concerne un terrain de 8 hectares environ situé non loin de plusieurs habitations dont les habitants se sont réunis en association Loi 1901 (« L'Angelus Quartier & Co ») en raison des menaces que fait peser ce projet sur leur environnement, leur santé et leur cadre de vie.

En effet, aucune de ces habitations n'étant reliée au réseau d'alimentation en eau potable et pour certaines à près de 4 mètres en contrebas de ce terrain leurs occupants ont déjà fait valoir auprès de la commune qu'ils estiment être menacés par un triple risque sanitaire : celui causé par les infiltrations vers la nappe phréatique et celui des écoulements par ruissellement des déjections des volailles sur leur propre terrain situé en contrebas en cas d'inondation, ces dernières étant devenues fréquentes dans cette zone depuis quelques années.

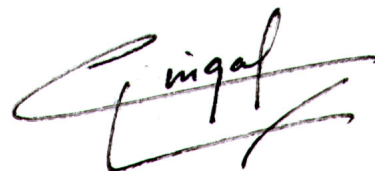
Par ailleurs les épidémies de grippe aviaire se faisant de plus en plus fréquentes dans cette région, il convient de signaler que cet élevage se situe immédiatement à l'ouest des parcelles habitées, sous les vents dominants.

Enfin toutes ces parcelles, celles classées en zone A (terrain visé) comme les parcelles mitoyennes et celles des membres de l'association sont frappées d'une *servitude d'utilité publique* et inscrites en qualité de sites remarquables (voir le Certificat d'urbanisme) au titre de l'arrêté ministériel du 18 septembre 1969 (sites pittoresques de la zone des étangs landais).

Précédemment (jusqu'en 1970) planté de pins, puis exploité par un cultivateur de maïs pendant quelques années, ce terrain agricole est ensuite devenu une friche depuis plus de vingt ans constituant une réserve naturelle favorable à la biodiversité.

Je me permets donc de vous alerter sur les risques d'erreur d'appréciation des conséquences effectives sanitaires et environnementales dans le cas de l'attribution d'un permis de construire nécessaire à ce projet.

En vous remerciant pour l'attention qui sera prêtée à notre demande, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr

<http://www.sepanso40.fr>